Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages

Opportunités et défis potentiels pour les gouvernements et les parties concernées du secteur forestier

RAPPORT D'ATELIER

Atelier parrainé par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Février 2006

Gouvernement du Canada Government of Canada

Natural Resources New Nouveau Brunswick Canada Ressources naturelles

Canada

Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages

Les 21 et 22 février 2006, Fredericton, Nouveau-Brunswick

Opportunités et défis potentiels pour les gouvernements et les parties concernées du secteur forestier

RAPPORT D'ATELIER

Atelier parrainé par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Février 2006

Avertissement

Ce rapport est fondé sur les présentations, discussions et recommandations qui ont été effectuées au cours de l'atelier «Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages : opportunités et défis potentiels pour les gouvernements et les parties concernées du secteur forestier» parrainé par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Ni Environnement Canada, ni le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, ni le Secrétariat canadien de la biotechnologie, ni le ministère des Ressources naturelles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ni quiconque agissant pour leur compte, ne fournissent aucune garantie, expresse ou implicite, ni n'assument aucune responsabilité légale quant à l'exactitude de toute information ou à l'intégralité ou l'utilité de tout matériel, produit ou procédé exposé, ni n'acceptent la responsabilité de l'utilisation ou des dommages résultant de l'utilisation des éléments susmentionnés. En outre, ils ne peuvent nullement garantir que leur utilisation ne porterait pas atteinte aux droits de propriété privée.

Les références comprises dans ce rapport relativement à tout produit commercial, procédé, service par nom commercial, marque de commerce, manufacturier ou autre ne constitue pas nécessairement son appui ou sa recommandation par le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Accès aux ressources génétiques forestière et partage des avantages :
opportunités et défis potentiels pour les gouvernements et les parties
concernées du milieu forestier.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Access to forest genetic resources and benefit sharing,
potential opportunities and challenges for governments and forest stakeholders.
Rapport d'un atelier liée à Fredericton, Nouveau-Brunswick, 21 et 22 fév. 2006. Cf.
Sommaire
Également disponible sur l'Internet.
ISBN 978-0-662-05864-9
N° de cat.: En4-90/2008

1. Forêts--Ressources génétiques--Canada--Congrès. 2. Biodiversité
forestière--Conservation--Canada--Congrès. 3. Génétique forestière--Canada
--Congrès. 4. Foresterie--Canada--Congrès. I. Canada. Environnement Canada
II. Titre: Access to forest genetic resources and benefit sharing : potential
opportunities and challenges for governments and forest stakeholders.

SD399.7 A22 2008 333.95'34160971 C2008-980248-9F

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus de l'informathèque d'Environnement Canada au :

70, rue Crémazie
Gatineau (Québec)
K1A 0H3
Téléphone : 1 800 668-6767 [au Canada seulement] ou 819-997-2800
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel: enviroinfo@ec.gc.ca

Photos de la page couverture : Corel Corporation

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2008

Imprimé sur du papier recyclé.

Table des matières

Remerciements iv

Acronymes iv

Introduction 1

Aperçu de l'atelier 2
- Objectifs 2
- Participants et lieu de réunion 2
- Format 2
- Résultats 3

Survol des présentations et des panels thématiques 4

Opportunités et défis relatifs aux politiques en matière d'Accès et partage des avantages dans le secteur forestier
- Opportunités 5
- Défis 5

Principaux aspects à considérer lors de l'élaboration de politiques en matière d'Accès et partage des avantages dans le contexte des ressources génétiques forestières
- Aspects environnementaux 6
- Aspects légaux 6
- Aspects économiques 6
- Aspects sociaux et politiques 6
- Aspects liés aux autochtones 7

Principales constatations 8

Conclusion 8

Annexes
- A. Résumé des présentations et des panels d'experts 9
- B. Questions et réponses 21

Remerciements

Environnement Canada et Ressources naturelles Canada aimeraient remercier tous les participants, les présentateurs, les animateurs et les membres du comité organisateur pour le temps qu'ils ont accordé à la préparation de cet atelier. Les points de vue qu'ils ont partagés au cours des deux journées de cet événement ont joué un rôle majeur dans sa réussite.

Les organisateurs aimeraient également remercier le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour son implication dans ce projet et pour avoir offert d'accueillir l'atelier et d'avoir contribué à son financement. Des remerciements tout particuliers vont à la Stratégie canadienne de la biotechnologie pour avoir offert un soutien financier à cet atelier et pour leur appui continu au processus de développement d'une politique en matière d'accès et de partage des avantages (APA) au Canada.

Cet atelier fait partie intégrante d'une initiative de plus grande envergure ayant pour but d'établir une position sur l'APA, du point de vue du secteur forestier, à l'intérieur du cadre du processus d'élaboration des politiques en matière d'APA au Canada. Les points de vue des participants et des autres parties concernées au sein du secteur forestier seront à nouveau requis au fur et à mesure que le processus d'élaboration de la politique évolue. Tous les commentaires et les suggestions sont les bienvenus et devraient être acheminés directement aux organisateurs de l'atelier à Environnement Canada (sophie.bernier@ec.gc.ca) ou au Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada (sylvie.m.gauthier@nrcan.gc.ca).

Acronymes

APA	Accès et partage des avantages
CDB	Convention sur la diversité biologique
DPI	Droits de propriété intellectuelle
PFNL	Produits forestiers non ligneux
RG	Ressources génétiques
RGF	Ressources génétiques forestières

Introduction

Essentielle à l'adaptation aux changements environnementaux, la diversité des ressources génétiques (RG) représente depuis de nombreuses années une source de valeur économique potentielle pour le secteur de la biotechnologie dans les pays industrialisés. Pour cette raison, les activités de bioprospection sont de nos jours de plus en plus réalisées dans toutes les régions du globe où les écosystèmes abondent en matière de biodiversité, ainsi que dans les régions abritant des espèces atypiques, telles que les petites îles, ou les environnements présentant des conditions extrêmes situés près des pôles. Pour tous les pays fournisseurs de RG, des activités de bioprospection inéquitables pourraient signifier la perte de spécimens génétiques uniques ainsi que des occasions ratées de pouvoir générer des bénéfices potentiels associés à leur utilisation.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) reconnaît que les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources naturelles. Afin de mieux définir les paramètres servant à établir une procédure relative aux activités liées à la bioprospection, la CDB incite à la fois les utilisateurs et les fournisseurs de RG à respecter les *Lignes directrices de Bonn* lorsqu'ils établissent des partenariats en matière de bioprospection. Cependant, les pays riches en biodiversité considèrent que les *Lignes directrices de Bonn* sont un incitatif insuffisant à cause de leur nature volontaire. Comme solution de rechange, le troisième objectif de la CDB – Accès et partage des avantages (APA) – est devenu une question suscitant des débats intensifs en matière de politiques et pour laquelle il existe une motivation politique visant l'élaboration et la négociation d'un régime international.

Dans le cadre de la CDB, le Canada a intérêt à participer aux négociations internationales en vue d'un régime sur l'APA. Des activités de bioprospection sont actuellement en cours au Canada, et ce sont autant des entités canadiennes qu'étrangères qui ont accès à ces RG. Puisque la recherche joue un rôle clé au niveau du bien-être de notre société, il est important de comprendre de quelle façon les RG sont utilisées, sans oublier les connaissances traditionnelles qui s'y rattachent dans certains cas, et comment les avantages découlant de leur utilisation peuvent être maximisés pour le bien-être de tous, Canadiennes et Canadiens. Un tel exercice devrait permettre au Canada de définir ses propres intérêts et ses politiques afin de se préparer en vue de négociations internationales.

Afin de contribuer à atteindre cet objectif, Environnement Canada dirige actuellement un processus de développement d'une politique nationale en matière d'APA en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les provinces et territoires. Ses objectifs principaux sont de sensibiliser un grand nombre de parties concernées canadiennes et d'obtenir leur point de vue afin de mieux définir et d'éventuellement protéger nos intérêts nationaux. Quoique ambitieux, exiger la participation de tous les paliers de gouvernement, des secteurs économiques, des autochtones, des établissements de recherche et des autres parties concernées qui sont pertinentes aux fins de ce processus est primordial afin de déterminer les catalyseurs qui serviront à mettre sur pied des politiques en matière d'APA au Canada.

Puisque les forêts sont reconnues comme étant les réserves de biodiversité terrestre les plus importantes et que les ressources génétiques forestières (RGF) sont une composante importante de la bioéconomie, l'implication du secteur forestier dans cette discussion est fondamentale afin de définir les intérêts canadiens. L'interface entre les forêts et l'APA doit donc être étudiée à fond afin de déterminer les opportunités, les défis et les principaux aspects liés aux RGF qui

doivent être pris en considération par les décideurs lors de l'élaboration de politiques en matière d'APA pour le Canada.

En guise de première étape dans ce processus, le gouvernement du Canada, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, a tenu l'atelier «Accès aux ressources génétiques forestières et partage des avantages : opportunités et défis potentiels pour les gouvernements et les parties concernées du secteur forestier» à Fredericton, Nouveau-Brunswick, les 21 et 22 février 2006. Ce rapport présente les résultats de l'atelier et souligne les principaux aspects à considérer qui ont été déterminés par les participants.

Aperçu de l'atelier

Le but principal de l'atelier était de rassembler un groupe représentatif de parties concernées issues du secteur forestier canadien afin d'établir un réseau de parties intéressées en leur fournissant l'occasion de partager des renseignements concernant l'APA et d'intégrer les résultats de leurs discussions.

Objectifs

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Favoriser une sensibilisation à l'APA ainsi qu'au processus d'élaboration des politiques nationales et internationales s'y rattachant;
- Déterminer les opportunités et les défis soulevés par l'APA dans le contexte des RGF;
- Recueillir les points de vue des intervenants du secteur forestier en ce qui concerne les aspects pratiques légaux, économiques, sociaux et environnementaux liés aux politiques en matière d'APA au Canada.

Participants et lieu de réunion

L'atelier a regroupé 46 participants en provenance de partout au Canada, y compris des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, d'organisations autochtones, du milieu universitaire, d'associations, d'instituts de recherche ainsi que d'entreprises du secteur privé. Leur profil professionnel respectif variait de scientifique à avocat, gestionnaire, responsable en orientations politiques, ou expert en affaires autochtones. Le comité organisateur a sélectionné Fredericton en tant que lieu de réunion pour l'événement en raison de nombreux organismes publics et privés de la région qui participent à la recherche liée aux RGF. Une visite de la banque de semences et du Centre cryogénique du Service canadien des forêts a aussi eu lieu en tant qu'événement parallèle.

Format

Les séances actives de l'atelier ont été conçues afin de stimuler la discussion et la rétroaction sur les enjeux principaux. Les tables rondes étaient formées de groupes de participants provenant de milieux et d'affiliation différents. Un facilitateur professionnel a animé les séances, introduisant les présentations, dirigeant les périodes de questions, et orientant une discussion ouverte au cours de laquelle les participants ont échangé leurs questions et commentaires avec

leurs collègues en table ronde. Un résumé des principales constatations et les cahiers d'exercices des participants ont servi afin de tenir compte des idées évoquées. Dix (10) présentations concernant l'état actuel des connaissances sur les enjeux scientifiques et politiques liés à l'APA et aux RGF au Canada ont eu lieu. De plus trois panels d'experts, composés de parties concernées du secteur forestier et ayant pour thèmes les sciences, les collectivités rurales et autochtones, et l'industrie, ont permis aux participants de décrire les projets en cours et de souligner les opportunités et les défis qui pourraient appuyer l'élaboration de politiques en matière d'APA. Les résumés des présentations sont disponibles dans les annexes.

Résultats

Les résultats de cet atelier sont fondés sur le document *Questions d'intérêt*, qui a été acheminé aux participants avant l'événement. Dans ce rapport, ils sont présentés selon deux catégories:

- *Opportunités et défis* qui ont été déterminés par les participants dès le jour 1, à la suite de la présentation du concept de l'APA et de l'établissement des liens avec le contexte des RGF;
- *Aspects environnementaux, légaux, économiques et socio-politiques* à considérer afin que les politiques en matière d'APA au Canada qui sont basées sur les forêts reflètent les principaux aspects déterminés par les participants durant le jour 2.

Survol des présentations et des panels thématiques

Le mardi 21 février

Préparer le terrain : Introduction à l'APA

- Tim Hodges, directeur, Secrétariat sur l'APA, Environnement Canada
  Qu'est-ce que l'APA?
- Christian Malouin, scientifique, Service canadien des forêts
  Vue d'ensemble des RGF au Canada
- Dale Simpson, gestionnaire, Centre national de recherche sur la génétique forestière
  L'état des RGF au Canada
- Sophie Bernier, analyste des politiques, Secrétariat sur l'APA, Environnement Canada
  Législation nationale et internationale en matière d'APA

La gestion des ressources forestières et l'APA

Mécanismes faisant interface avec l'APA : Politiques provinciales et pratiques de cogestion

- Cathy MacLaggan, analyste des politiques, gouvernement du Nouveau-Brunswick
  Vue d'ensemble des politiques et mécanismes juridiques du Nouveau-Brunswick liés à l'APA et aux RGF
- Nathalie Lafontaine, analyste des politiques, gouvernement du Québec
  Vue d'ensemble du contexte forestier et de la réglementation relative à l'if du Canada au Québec

Autres mécanismes : La certification forestière

- Douglas Prosser, analyste des politiques, Wood Products Group
  La certification forestière au Canada

Le mercredi 22 février

L'APA et la recherche en matière de RGF

- Sophie Bernier, analyste des politiques, Secrétariat sur l'APA, Environnement Canada
  L'APA et les biotechnologies : Enjeux relatifs aux droits de propriété intellectuelle (DPI)
- Irene Hay, Ph.D, Service canadien des forêts
  Approche du secteur forestier envers les bioproduits
- Ron Smith, Ph.D. président directeur général, VarFor Limited
  RGF : Recherche, développement de produits, commercialisation et réglementation
- Stewart Cameron, Ph.D. Service canadien des forêts
  Opportunités d'utilisation diversifiée des produits forestiers non ligneux (PFNL) : Le cas du Taxus Canadensis

Premier panel d'experts : Les scientifiques et les RGF – Interface avec l'APA

- Facilitateur : Glenn Kendall, directeur, Secrétariat canadien de la biotechnologie
- Judy Loo, Ph.D. scientifique, Service canadien des forêts
  Présentation de deux projets traitant des RGF
- Chris Lucarotti, Ph.D. scientifique, Service canadien des forêts
  Technologies génétiques forestières afin de traiter les enjeux liés aux pathogènes
- Jean Bousquet, Ph.D. dirigeant de la Chaire de recherche du Canada en génomique forestière et environnementale, Université Laval
  Avantages des politiques en matière d'APA pour les RGF en appui à la recherche universitaire

Deuxième panel d'experts : Les RGF – Leur importance pour les collectivités rurales et autochtones

- Facilitateur : Harry Bombay, directeur, Association nationale de foresterie autochtone
- Jim Webb, conseiller principal en politiques, La nation Cri de Little Red River
  Approche fondée sur les traités relative à la gestion forestière telle qu'établie par le Traité n° 8
- Doug Belanger, coordonnateur de l'environnement, Batchewana First Nation
  L'APA et les Premières nations : Besoins critiques au niveau du renforcement des capacités
- Keith Williams, chargé de cours, Faculté des mathématiques et des sciences, North Island College
  Le rôle des collectivités dans les politiques en matière d'APA au Canada
- Nadine Roach, coordonnatrice de la foresterie, Union des indiens de l'Ontario
  Premières nations : Besoins relatifs à la participation aux discussions en matière de politiques au Canada
- Marc Stevenson Ph.D. Réseau de gestion durable des forêts, Université d'Edmonton
  Exemples des pires pratiques d'accès aux connaissances traditionnelles

Troisième panel d'experts : L'industrie et l'APA dans le contexte des RGF

- Greg Adams, coordonnateur environnemental, J. D. Irving Ltée
  Les partenariats publics et privés dans les projets en matière des RGF : Exemples réussis d'APA et de DPI
- Eric Smith, président directeur général, Chatham Biotec Ltée
  Accès sécurisé aux RGF afin d'assurer la compétitivité du marché pour l'industrie

Opportunités et défis relatifs aux politiques en matière d'APA dans le secteur forestier

Opportunités

- Les intérêts du Canada peuvent être valorisés à l'échelle internationale si les décideurs politiques canadiens élaborent des politiques en matière d'APA qui s'appuient sur les politiques et la législation liées à la forêt et aux autres politiques nationales.
- Tout en élaborant des politiques en matière d'APA aux échelons nationaux et internationaux, les décideurs politiques peuvent puiser à même les leçons apprises issues des politiques et des mécanismes du marché en lien avec les forêts.
- L'APA fournit l'occasion d'élargir le centre d'intérêt au-delà des arbres purement dit et de considérer l'importance des RGF trouvées dans les PFNL.
- Les processus en matière d'APA devraient faire accroître le partage de l'information sur les RGF détenue dans les bases de données.
- L'APA favorisera les partenariats aux fins de recherche sur les RGF et s'appuiera sur les exemples réussis en matière d'APA.
- L'APA peut appuyer le développement d'une industrie des bioproduits fondée sur la recherche en matière de RGF.
- Le Réseau des forêts modèles peut servir de véhicule pour initier la mise en œuvre de l'APA.

Défis

- Les politiques nationales en matière d'APA devraient inclure des mécanismes qui permettraient aux divers paliers de gouvernements au Canada d'évaluer le niveau des activités de bioprospection qui se déroulent dans la forêt.
- Afin d'être efficientes, les politiques en matière d'APA nécessitent un inventaire précis des RGF ainsi que des activités de surveillance adéquates.
- Le débat entourant l'APA devrait être moins axé sur la valeur économique des RG et plutôt prioriser la protection environnementale par l'atteinte des premier et deuxième objectifs de la CDB : la «conservation» et «l'utilisation durable» de la biodiversité.
- Le droit de propriété, l'autorité, les compétences et le pouvoir sont des questions principales à considérer parmi les responsabilités fédérales, provinciales, municipales et autochtones dans le contexte de l'APA. En bout de ligne, qui prendra les décisions concernant l'APA des RGF?
- Les différences entre les législations nationales (fédérale, provinciales et d'autonomie gouvernementale) et internationales, ainsi que le vide juridique potentiel, doivent être évaluées et adressées.
- Des définitions communes des RGF, des connaissances traditionnelles, du partage des avantages et des dérivés, entre autres, doivent être élaborées de façon à être acceptables pour toutes les parties concernées.
- Dans le contexte des connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des RGF au Canada, il peut être difficile de déterminer les investissements dans la recherche et le moment où ils débutent et prennent fin.
- En vertu des politiques en matière d'APA, de nouvelles lignes directrices pourraient devoir être définies et mises en œuvre – par ex. la province du Québec a élaboré des lignes directrices sur la pratique de récoltes durables des ifs du Canada.
- Ce sera un défi de taille que de faire accepter l'APA par toutes les parties concernées dans le milieu de l'industrie. L'industrie devra équilibrer les besoins en matière de normes de haute qualité tout en maintenant sa compétitivité au niveau international.

Principaux aspects à considérer lors de l'élaboration de politiques en matière d'APA dans le contexte des RGF

Aspects environnementaux

- Les politiques en matière d'APA doivent assurer la variabilité génétique et la durabilité de la biodiversité de nos RGF tout en respectant les critères et indicateurs d'aménagement forestier durable.
- En tant que composante d'un contexte plus vaste de la biodiversité, les politiques en matière d'APA doivent intégrer des méthodologies environnementales telles que l'approche écosystémique (y compris les interactions des écosystèmes avec les forêts), ainsi que des enjeux environnementaux planétaires tels que les changements climatiques.

Aspects légaux

- Les politiques en matière d'APA doivent respecter la réglementation et les politiques environnementales et celles liées à la forêt au Canada.
- Selon le contexte constitutionnel canadien, les politiques en matière d'APA doivent clairement établir qui détient les droits liés aux RGF.
- Dans le contexte des collectivités forestières, les politiques en matière d'APA doivent clairement établir qui détient les DPI sur les connaissances détenues en commun qui sont associées à l'utilisation des RGR.

Aspects économiques

- Les politiques en matière d'APA doivent assurer que les avantages économiques à long terme sont fournis de manière juste et équitable au moyen de la durabilité de la diversité des RGF du Canada.
- Les politiques en matière d'APA devraient contribuer au développement à valeur ajoutée au niveau des collectivités forestières, ainsi que faciliter et promouvoir l'innovation.

Aspects sociaux et politiques

- L'apport des politiques en matière d'APA à l'intérêt public devrait fournir des avantages justes et équitables aux parties concernées du secteur forestier, tout en offrant l'assurance que les avantages soient accrus au niveau local.
- Les politiques en matière d'APA devraient contribuer à préserver la viabilité et la culture des collectivités rurales et autochtones de la forêt.

Aspects liés aux autochtones

Même si une discussion concernant les enjeux liés aux peuples autochtones dans le contexte de l'APA et des RGF n'était pas un objectif précis à cet atelier, des références ont été faites à ce propos.

En ce qui concerne les peuples autochtones vivant dans la forêt, l'APA a été perçue comme une occasion de :

- Maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers et, en conséquence, protéger leurs moyens de subsistance;
- Mener au développement des collectivités situées dans les forêts et contribuer au capital social, économique, politique et naturel des Premières nations;
- Réaliser un rendement économique sur les RGF en lien avec les connaissances traditionnelles, validant ainsi la valeur accordée aux connaissances traditionnelles et réitérant l'intérêt dans leurs avantages.

Les aspects spécifiques à considérer en lien avec l'APA et les peuples autochtones ont inclus :

- Comment équilibrer le besoin de déterminer les titulaires des connaissances traditionnelles avec la reconnaissance des droits collectifs;
- Comment les politiques en matière d'APA définiront la compensation de manière «équitable» et «juste» et reflèteront les droits issus de traités des autochtones dans les avantages découlant des RGF;
- L'obligation de respecter le contexte spirituel des connaissances traditionnelles entourant les RGF lors de la détermination des paramètres relatifs à l'APA;
- L'obligation éthique de s'assurer que les avantages reviennent aux peuples autochtones qui fournissent les connaissances associées à l'utilisation des RGF;
- Le besoin que les politiques en matière d'APA reconnaisse deux réalités distinctes – celle des autochtones et l'autre – ainsi que le besoin éventuel d'avoir plusieurs cadres de travail afin de traiter de manière distinctive les portées légale, culturelle et économique;
- La nécessité pour le Canada d'emprunter, dès le tout début de son processus d'élaboration de politiques en matière d'APA, une approche différente pour les peuples autochtones (par ex. au cours de l'élaboration de politiques en matière de partage des avantages dans le contexte du titulaire des connaissances traditionnelles) y compris une recommandation d'établir un groupe de travail autochtone au Canada, lequel prendrait en considération les leçons apprises par l'entremise des expériences autochtones passées.

Principales constatations

Les participants ont clos l'atelier en dégageant les principales constatations fondées sur les aspects à considérer énumérés ci-dessus. Ils se sont entendus pour affirmer que le champ de la recherche et du développement avec les RGF, menant parfois à la commercialisation de produits, est une industrie internationale florissante et que le Canada doit aller de l'avant dans ce secteur puisque d'autres pays y adoptent présentement une approche proactive. Selon eux, les politiques en matière d'APA devraient viser à atteindre la conservation et l'utilisation durable des RGF, tout en favorisant la croissance économique et en maximisant les avantages pour les Canadiennes et les Canadiens. Les parties concernées du secteur forestier ont indiqué qu'une attention particulière doit être portée afin garantir la poursuite des exportations des ressources naturelles du Canada.

Conclusion

L'APA est un sujet complexe qui englobe un grand nombre d'enjeux. Cet atelier représentait une bonne occasion pour les participants de discuter des notions «d'accès» et de «partage des avantages» en fonction de leurs propres points de vue ainsi que dans le contexte des collectivités rurales et autochtones au Canada.

Bien que les discussions aient dégagé de bonnes idées, certains points de vue absents des constatations soulevées sont d'une importance considérable afin de déterminer adéquatement les éléments moteurs qui entourent les politiques en matière d'APA dans le secteur forestier. De plus, d'autres éléments de base et dimensions de l'APA – à la fois dans le contexte des RGF et de façon plus générale – n'ont pas fait l'objet d'une discussion exhaustive durant l'atelier, y compris les suivants :

- DPI (droits de propriété, brevet, connaissances traditionnelles)
- Consentement préalable donné en connaissance de cause et conditions convenues d'un commun accord (processus de négociation)
- Certificat d'origine
- Développement économique et compétitivité (aux échelons national et international)
- Éthique et bien-être sociopolitique des Canadiennes et des Canadiens

De plus, certains groupes de parties concernées au sein de l'industrie (par ex. les scientifiques, économistes et représentants d'entreprises) ainsi que des conseillers légaux provenant de l'industrie, du gouvernement et de groupes autochtones, étaient sous-représentés ou absents de l'atelier. Par conséquent, l'éventail possible de tous les intérêts émanant du secteur forestier n'a pas pu faire l'effet de discussions au cours de l'événement.

Même si les organisateurs ont conclu que les objectifs de l'atelier n'ont été que partiellement atteints, ils croient que l'événement a été un point de départ honorable en vue de discussions nationales de plus grande envergure concernant l'APA dans le contexte des RGF.

Annexe A : Résumé des présentations et des panels d'experts

Jour 1, avant-midi : Qu'est-ce que l'APA? ; Vue d'ensemble des RGF au Canada; État des RGF au Canada; Législation nationale et internationale en matière d'APA

La première séance de l'atelier a été principalement conçue afin de présenter les termes principaux et les définitions concernant l'APA aux participants. Quels sont les éléments variés compris dans l'APA et comment sont-ils traités aux échelons national et international? Que se passe-t-il au Canada dans le contexte de l'APA? Cette vue d'ensemble générale de cet enjeu aux multiples facettes a servi de point de départ aux séances subséquentes de l'atelier. Cette séance a aussi permis d'entreprendre une étude plus approfondie des RGF grâce à l'examen des définitions, du partage de points de vue sur l'interface entre l'APA et les politiques nationales actuelles en matière de forêts, telle que la stratégie nationale sur la forêt, ainsi qu'une présentation générale sur l'état des RGF.

Timothy Hodges, d'Environnement Canada, a discuté de l'émergence de ce nouveau secteur en matière de politiques à la fois aux niveaux national et international ainsi que ses ramifications vers d'autres secteurs de politique. Il a mentionné certaines des complexités liées à l'élaboration de politiques en matière d'APA au Canada ainsi que les opportunités et défis soulevés par cet enjeu horizontal et innovateur. Il a expliqué les processus d'élaboration continus qui sont actuellement en cours aux niveaux national et international et informé les participants qu'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'APA a été mis sur pied au Canada afin d'élaborer une approche nationale cohérente et de mettre en œuvre une stratégie d'engagement en matière d'APA afin de sensibiliser les parties concernées. Il a aussi fourni des renseignements concernant les réunions internationales importantes qui traiteront d'enjeux liés à l'APA et qui feront progresser le débat international en matière d'APA.

La présentation de **Christian Malouin, du Service canadien des forêts,** a fourni une vue d'ensemble des RGF au Canada ainsi que des statistiques sur la biodiversité des forêts et son importance auprès des systèmes socioéconomiques. Les aspects liés à la définition des RGF et à son interprétation – qu'ils soient pointus ou de plus grande envergure – ont fait l'objet d'une discussion. Les catalyseurs principaux aux fins de conservation des RGF ont été identifiés, tels que le programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des forêts, les stratégies nationales sur la forêt et de la biodiversité canadienne et le Cadre canadien de critères et indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts. La forêt modèle a été identifiée en tant que plate-forme servant à partager les RGF entre les différents groupes de parties concernées ainsi qu'en tant que composante de base en vue de futurs efforts vers l'APA des RGF. Des sites i*n situ* et *ex situ* où les connaissances sont suffisantes pour surveiller l'accès aux RGF ont été identifiés. L'importance de conserver la diversité génétique des forêts, y compris la nécessité de surveiller, d'établir des rapports et de protéger les éléments du paysage a été établie comme un élément important des futures politiques nationales en matière d'APA au Canada.

Dale Simpson, du Service canadien des forêts, a axé sa présentation sur l'état des RGF au Canada en fournissant des renseignements sur les résultats d'un sondage concernant des espèces d'arbres et d'arbustes à surveiller. L'objectif du sondage était de déterminer des espèces prioritaires d'arbres et d'arbustes qui pourraient nécessiter une conservation génétique, afin de contribuer à déterminer les secteurs où d'avantage de travail reste à faire, et pour aider le Centre national de recherche sur la génétique forestière du Service canadien des forêts à cibler les espèces aux fins de collections *ex situ* de matériel génétique. Les participants au sondage ont identifié une espèce à surveiller (c.-à-d. une espèce nécessitant des mesures de conservation génétique) à l'aide d'un ensemble de critères. Selon les résultats du sondage, cinquante espèces

d'arbres nécessitaient des mesures de conservation génétique *ex situ*, seize nécessitaient une conservation *in situ*, et neuf exigeaient plus de renseignements avant qu'une détermination ne puisse être effectuée. Bon nombre des espèces déterminées ne sont en péril que dans une partie de leur aire de répartition, et les espèces déterminées aux fins de conservation génique dans l'ensemble de leur aire de répartition comprenaient celles qui présentent un taux de mortalité élevé en raison d'un ravageur exotique. Les résultats du sondage continueront d'être utilisés afin d'identifier les espèces démontrant un besoin de conservation et on y aura recours afin d'établir un ordre de priorité dans le travail à effectuer.

Période de questions : voir Q et R, 1 et 2

Sophie Bernier, d'Environnement Canada, a examiné la législation nationale et internationale pertinente régissant les ressources naturelles au Canada, et a expliqué dans quelle mesure chacun des cadres juridiques fédéraux existants s'appliquaient ou ne s'appliquaient pas, d'un point de vue fédéral, à l'APA. Son examen de la législation nationale a porté sur la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur les forêts* ainsi que sur les trois lois relatives à la conservation (*la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la Loi sur les océans*, *Loi sur les pêches*). Alors qu'aucun cadre juridique particulier ne s'applique entièrement à l'APA à l'échelon fédéral, la recherche démontre qu'à ce niveau, certains éléments de l'APA sont régis selon la législation actuelle. Plus de recherche à caractère juridique est nécessaire aux niveaux provincial et territorial afin d'évaluer si l'APA serait complémentaire aux cadres politiques et juridiques actuels, ou si de nouveaux mécanismes juridiques seraient nécessaires. Mme Bernier a aussi examiné brièvement quelques-unes des législations actuelles en matière d'APA dans d'autres pays –nommément le Costa Rica, les États-Unis et l'Australie. Même si leur mise en œuvre est toujours en cours, ces cadres réglementaires sont des exemples de moyens que ces pays se sont accordés afin de gérer leurs RG ainsi que les connaissances traditionnelles qui y sont rattachées d'un point de vue juridique. Certains éléments du modèle australien pourraient servir de guide aux fins du processus d'élaboration des politiques au Canada.

Période de questions : voir Q et R, 3 et 4

Jour 1, après-midi : Mécanismes bipartites relatifs à l'APA : politiques provinciales et pratiques concertées; Autres mécanismes : certification forestière

Les provinces et les territoires régissent les ressources naturelles sur leurs territoires et possèdent le pouvoir exclusif d'établir des lois concernant l'amélioration, la conservation et la gestion des ressources forestières. L'examen des politiques et de la réglementation actuelle aux niveaux provincial et territorial aiderait les législateurs à comprendre dans quelle mesure ces dernières comprennent déjà des principes en matière d'APA. Puisque les politiques en matière d'APA devraient être établies en fonction des pratiques actuelles, il est essentiel que tous les groupes participants examinent le niveau de cohérence entre les mécanismes actuels et les nouvelles mesures possibles en matière d'APA. De quelle façon traite-t-on les connaissances traditionnelles selon les pratiques et la réglementation actuelles? Existe-t-il des lignes directrices de gestion forestière au niveau infranational qui respectent les principes et les objectifs en matière d'APA?

Cathy MacLaggan, du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, a fourni une vue d'ensemble des mécanismes politiques et juridiques liés à l'APA des RGF. Le contexte historique de l'APA et les renseignements généraux concernant la propriété des terres, la compétence provinciale ainsi que les droits autochtones et ceux issus de traités des Premières

nations ont fait l'objet d'une présentation. La législation concernant les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick a été résumée, y compris la législation liée aux terres et aux forêts publiques transférées à la province, aux aires naturelles protégées, aux parcs provinciaux, à la faune aquatique et terrestre, aux espèces en voie de disparition et aux servitudes du patrimoine. Le processus de planification de gestion forestière et l'élaboration de stratégies aux fins de conservation de la diversité biologique ont aussi été soulignés. Une question a été soulevée à propos de l'intégration des enjeux relatifs à l'APA à l'intérieur du cadre de gestion forestière. La législation en matière d'environnement, d'agriculture et des pêches ainsi que les stratégies de développement économique ont fait l'objet d'un examen. Les ententes nationales et internationales et les groupes de travail ont aussi fait l'objet d'une discussion ainsi que la législation fédérale sélectionnée. Le cadre réglementaire et de gestion aux fins d'exploration minérale et d'exploitation minière a été présenté en tant que modèle à suivre afin de traiter les enjeux en matière d'APA, et l'approche d'étude d'impact sur l'environnement a été suggérée afin de traiter les enjeux de planification liés à l'APA.

Nathalie Lafontaine, des Ressources naturelles et de la faune, gouvernement du Québec, a fourni une vue d'ensemble de la foresterie dans la province de Québec, où les forêts publiques représentent 89 p. 100 de l'ensemble de la couverture forestière (le reste est sous propriété privée). Le cadre juridique forestier du Québec sert à protéger toutes les ressources forestières ainsi que leur utilisation, tient compte des préoccupations du public (en portant une attention particulière aux Premières nations), fait en sorte que l'on s'assure que la sylviculture est bien adaptée à l'ensemble des écosystèmes forestiers, maintient la biodiversité et produit des fibres ligneuses de manière durable. Le préambule à la *Loi sur les forêts* du Québec favorise le respect des 6 critères en matière de gestion durable des forêts élaborés par le Conseil canadien des ministres des forêts. La loi a été élaborée selon des principes généraux fixes, entre autres la croissance de l'industrie forestière et l'amélioration de la productivité forestière, l'assurance de la conservation et de la protection des processus écologiques, ainsi que les usages multiples favorisés de l'environnement forestier. La loi est aussi fondée sur le principe selon lequel le droit de récolter le bois implique l'obligation de le faire selon une pratique de saine gestion forestière. De façon plus générale, le cadre juridique relatif aux forêts du Québec respecte la *Loi sur les forêts*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur la Conservation et la mise en valeur de la faune*, la *Loi sur les parcs*, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et la *Loi sur les Terres agricoles du domaine de l'État*. En 2004, la Commission Coulombe a été établie par le gouvernement provincial afin d'évaluer la gestion des forêts québécoises. Les conclusions et les recommandations de la Commission mèneront vers une série de modifications dans les approches et les pratiques, ainsi qu'à des modifications à la *Loi sur les forêts*, y compris la mise en œuvre prochaine d'une approche écosystémique et de gestion adaptative et d'un système de gestion intégré multi-ressources plus centré sur les régions. Dans les forêts publiques québécoises, la réglementation et les lignes directrices particulières sont établies afin de protéger les écopaysages, la qualité de l'eau, les habitats fauniques essentiels, la stimulation de la croissance dans les parterres de la coupe ainsi que la biodiversité. La politique du gouvernement favorise et contribue aussi à l'élaboration de systèmes de certification forestière. Mme Lafontaine a aussi présenté des renseignements utiles en ce qui concerne l'if du Québec et les nouvelles modifications à la *Loi sur les forêts* qui régit la récolte des arbustes et de leurs parties correspondantes.

Période de questions : voir Q et R, 5

Douglas Prosser, du Wood Products Group, a fourni des renseignements concernant les dispositifs de certification forestière conçus pour s'assurer que les pratiques forestières sont environnementalement et socialement responsables. Les trois dispositifs de certification forestière disponibles au Canada sont le Forest Stewardship Council, l'Association canadienne de normalisation (CSA) et la Sustainable Forestry Initiative (SFI). Tous sont sur une base volontaire, mais certains requièrent d'être membre d'associations de l'industrie ou d'accès au bois d'œuvre public. Ils possèdent des normes et des procédures documentées et exigent un évaluateur indépendant afin de vérifier les pratiques. Chaque dispositif possède sa propre structure de gouvernance et ses propres normes particulières. Par exemple, l'Association canadienne de normalisation (dont les normes sont entérinées par le Conseil canadien des ministres des forêts) inclut la biodiversité, l'entretien et l'amélioration des écosystèmes forestiers, la conservation du sol et des ressources hydriques, la contribution des forêts aux cycles écologiques globaux, les nombreux avantages auprès des sociétés, ainsi que la responsabilité de la société envers le développement durable. Les principes et les critères du Forest Stewardship Council pour la gestion forestière englobent les aspects juridiques, les droits indigènes, les droits dans le domaine du travail, les avantages multiples et les impacts environnementaux sur la gestion forestière. La relation entre l'APA et tous les critères de certification exige un examen approfondi.

Période des questions : voir Q et R, 6

Jour 2, avant-midi : L'APA et les biotechnologies : enjeux relatifs aux DPI ; Une approche forestière aux bioproduits; RGF: recherche, élaboration de produits, commercialisation et réglementation; Opportunités d'utilisation diversifiée des PFNL : le cas du *Taxus canadensis*

Sophie Bernier, d'Environnement Canada, a fourni une présentation sur les RGF, l'APA, et la biotechnologie. Elle a fourni une vue d'ensemble de la biodiversité au Canada et à l'échelle mondiale ainsi que du secteur des biotechnologies au Canada. L'un des points saillants de sa présentation consistait en une discussion relative à la répartition régionale des sociétés de biotechnologie au Canada, dont la recherche, les revenus et l'emploi qui sont liés à ce champ d'expertise profitent majoritairement au Québec et à l'Ontario. Un examen des secteurs principaux qui bénéficient des investissements liés à la biotechnologie indique que la biotechnologie forestière et l'environnement sont de faible priorité; la majorité des dépenses liées à la biotechnologie sont accordées à la santé, suivi de près par l'agriculture. Les secteurs de politique émergents et les besoins sociaux et les objectifs changeants ont mené à des besoins accrus en matière de recherche sur les biotechnologies dans une grande variété de secteurs. Comment pouvons-nous nous assurer qu'il existe une approche concertée en matière de biotechnologie au Canada ainsi qu'une stratégie derrière l'utilisation des RG aux fins de recherche et de commercialisation? La création de partenariats et l'utilisation au maximum des infrastructures de recherche canadiennes (c.-à-d. les universités, les centres nationaux de recherche et les instituts régionaux de biotechnologie) et l'élaboration d'un ensemble de stratégies principales – y compris une stratégie marketing pour les bioproduits, une stratégie ou un réseau de renseignements, une stratégie pour les DPI et des stratégies pour la conservation et la préservation des RG – contribueraient à augmenter la participation des RG à l'économie canadienne ainsi qu'à la diversité génétique à long terme des écosystèmes canadiens. Il est nécessaire de promouvoir une discussion concernant une stratégie nationale des RGF parmi les différents secteurs liés aux RG et de prendre en considération les éléments d'une stratégie nationale de manière intégrée.

Mme Irene Hay, Ph.D. du Service canadien des forêts, a abordé la question de l'approche forestière aux bioproduits. Les principaux enjeux traités ont été la définition des bioproduits, les types de recherche en cours dans le domaine des bioproduits forestiers et les questions découlant de l'APA dans les bioproduits forestiers. Selon Mme Hay, «Les bioproduits sont des produits faits de biomasse – tout type de plante ou de matériel organique (neuf et déchet) qui est disponible selon une base renouvelable ou récurrente.» Les bioproduits provenant de la forêt sont divisés en plusieurs catégories : les produits forestiers non ligneux (PFNL, p. ex. l'if, le salal, les champignons, les baies), la chimie verte (p. ex. résines, lubrifiants, plastiques) et la bioénergie (p. ex. les bio-huiles, les bio-diésel, l'éthanol). Il existe actuellement jusqu'à 500 types de bioproduits forestiers sous utilisation commerciale au Canada qui contribuent à près de 1 milliard de dollars annuellement à l'économie canadienne. L'industrie des bioproduits au Canada a le potentiel de diversifier l'économie canadienne et l'industrie forestière afin d'aider le Canada à atteindre une série d'objectifs économiques et environnementaux (p. ex. de réduire les émissions de dioxyde de carbone, d'atteindre un leadership en matière de biotechnologie, d'évaluer la valeur des RGF au Canada et de stimuler le développement chez les collectivités éloignées et les Premières nations). Mme Hay a expliqué de quelle façon les PFNL font office de pilier dans la stratégie relative aux bioproduits et comment la récolte commerciale de bon nombre d'espèces de PFNL contribue de façon importante à l'économie canadienne (p. ex. les ventes de salal représentent 45 millions de dollars au Canada annuellement et le marché actuel des produits décoratifs et esthétiques est de 175 M$). Les prévisions démontrent que 25 p. 100 des médicaments sur ordonnance aux États-unis contiennent des extraits de plantes ou des ingrédients actifs dérivés des plantes forestières. En ce qui concerne la chimie verte, ce secteur a le potentiel de contribuer au développement de médicaments *de novo* et de nouveaux agents de lutte biologique (p. ex. les champignons, des extraits de feuilles provenant d'espèces résistantes). La demande mondiale en aliments fonctionnels et nutraceutiques est évaluée à 56 milliards de dollars et augmente rapidement; la demande canadienne est évaluée entre 1 et 2 milliards de dollars. Mme Hay a aussi fourni des renseignements concernant le secteur émergent de la bioéconomie. Selon elle, beaucoup d'espèces jusqu'à maintenant sous-utilisées pourraient devenir des sources de matière brute pour une grande variété d'industries, fournir des revenus supplémentaires, ou faire partie d'entreprises importantes spécialisées en exportations. Le Canada possède à la fois les ressources forestières et la capacité de recherche afin de développer cette industrie. Pendant la dernière partie de sa présentation, Mme Hay a analysé la relation entre l'APA et l'émergence de l'industrie des bioproduits. Elle a soulevé de nombreuses questions liées à la complexité des multiples paliers de gouvernements au Canada, aux enjeux de propriété, aux avantages qui découlent de l'utilisation des RG, à la relation avec le système des DPI, à la mise en application de l'APA dans des contextes différents (p. ex. le choix entre la commercialisation et la recherche) ainsi qu'aux enjeux scientifiques.

Ron Smith, Ph.D. VarFor Limited, a fourni une vue d'ensemble et des exemples de recherche, d'élaboration de produits, de commercialisation, de réglementation et d'enjeux émergents liés aux RGF et au partage des avantages. Il a expliqué que l'une des difficultés principales rencontrées avec les RGF est que nos connaissances concernant les avantages potentiels sont faibles et non structurés; leur potentiel économique est donc sous-utilisé de manière significative. Il a souligné qu'il est important d'user de créativité afin d'explorer et de capitaliser les opportunités soulevées par l'APA. Il a fait mention de recherches sur les noyers, menées au Centre de foresterie de l'Atlantique du Service canadien des forêts, comme exemple d'un programme de recherche (mis sur pied en raison de la menace de l'espèce causée par un pathogène étranger) qui a mené au développement de nouvelles méthodes de multiplication. Alors qu'il a été jugé important de protéger ces RG pour des raisons économiques (le bois) ainsi

qu'en tant que source alimentaire pour la faune, des opportunités moins évidentes ont été passées sous silence, y compris bon nombre d'utilisations médicinales mentionnées dans la *Natural Medicines Database* (Base de données des médicaments naturels). Élaborer des programmes de recherche relatifs aux RGF qui détermineront les opportunités économiques (y compris le traitement à valeur ajoutée) des nouvelles espèces forestières et des utilisations innovatrices pour celles qui sont actuellement utilisées ou déjà existantes exigera une approche de partenariat multidisciplinaire. D'autres défis liés à la commercialisation, la brevetabilité et la clarté relative à la portée de la définition des PFNL (p. ex. s'agit-il de ressources forestières ou agricoles?) ont été mentionnés par M. Smith. La nécessité d'obtenir des avantages économiques tout en évitant la mentalité «devenez riche instantanément» ayant entraîné des excès de récolte de nombreuses espèces a aussi fait l'objet d'une discussion. La détermination de l'amélioration des relations de travail avec les Premières nations en s'assurant de la répartition équitable des avantages et de la protection des connaissances traditionnelles en tant qu'élément principal de l'APA devrait être intégrée dans les futurs programmes de recherche. S'assurer que la recherche forestière contribue au développement économique des Premières nations et des collectivités rurales, promouvoir l'éducation axée sur les impacts positifs de la gestion durable et améliorer les mécanismes de surveillance ont tous étés identifiés comme secteurs nécessitant des améliorations importantes.

M. Stewart Cameron, Ph.D. du Service canadien des forêts, a conclut la séance en mentionnant des opportunités d'utilisations diversifiées des PFNL en nous faisant part d'une étude de cas sur l'if du Canada, *Taxus canadensis*. Après avoir présenté l'espèce et sa répartition aux participants, il a résumé les étapes comprises dans la production des taxanes : du cisaillement des frondaisons à l'emballage du produit final. Sa présentation comprenait un calcul à valeur ajoutée de la chaîne du paclitaxel (un médicament contre le cancer), démontrant la biomasse au bas de la chaîne. M. Cameron a expliqué que l'enjeu principal relié au partage des avantages pour cette ressource forestière réside dans l'impact négatif qu'entraîne l'excès de récolte insoutenable afin de s'approprier des parts de marché. Les compagnies pharmaceutiques importantes recherchent un approvisionnement fiable et une qualité supérieure, et non pas seulement de faibles coûts. Vers la fin des années 90, la réputation du Canada était très mauvaise en raison de méthodes de récolte inférieures aux normes, d'une faible qualité de la biomasse et du vol par différents individus. Sans clients importants, il y a moins d'emplois (en majorité en milieu rural). La solution présentée par le Service canadien des forêts fut d'élaborer des lignes directrices en matière de récolte durable et de créer la Canada Yew Association, fondée sur l'hypothèse que le partenariat est important afin de promouvoir une industrie commune et des objectifs pluri-gouvernementaux. Cette mesure a entraîné une hausse des ventes de biomasse canadienne auprès d'une clientèle internationale. Une étude sur la récolte durable effectuée par le Service canadien des forêts au nom de la Canada Yew Association a démontré que des récoltes modérées mais fréquentes fournit de meilleurs retours sur les ventes à la collectivité locale (incluant les cueilleurs et les propriétaires de terrains). Il est aussi possible qu'il se produise une augmentation de la production à long terme ainsi qu'une baisse des coûts d'opération pour l'entrepreneur des récoltes. Deux initiatives de domestication sont actuellement en cours afin de fournir une biomasse de haute qualité à faible coût afin de renforcer l'industrie en réduisant la dépendance envers la récolte sauvage : le projet de domestication du *Taxus* du Canada atlantique et le projet *Taxus* de l'Ontario. L'objectif opérationnel des projets de culture en pépinières est de maximiser la production de taxanes par hectare afin de réduire le coût au kilogramme. Le résultat net serait un modeste avantage indirect pour tous, si la culture stabilise l'industrie des taxanes. M. Cameron a conclut en démontrant les effets que la marchandisation des ressources a eu sur le paclitaxel, dont le prix

au kilogramme chute au fur et à mesure que l'industrie tend à utiliser des versions semi-synthétiques à coût moindre du médicament, et le marché est de plus en plus dominé par un plus petit nombre de clients pharmaceutiques importants. Ces clients sont à la recherche de biomasse à faible coût aux fins de traitement à l'étranger; et à moins que les industries transformatrices canadiennes à valeur ajoutée trouvent des moyens d'entrer en compétition, elles pourraient devenir déficitaires. Si les prix de la biomasse chutent, la récolte de la sylviculture se poursuivra sans doute mais sera moins importante. À tous le moins, la biomasse et les extraits canadiens provenant de pépinières et de la sylviculture continueront d'être exportés. La question est de savoir comment appuyer l'industrie des taxanes. En ce qui a trait à la ressource de la sylviculture, il est nécessaire d'imposer des lignes directrices de durabilité obligatoires en tant que pré requis pour la récolte sauvage sur les terres publiques et de permettre l'exportation de matériaux provenant uniquement de sources durables à la fois de terres publiques et privées. En ce qui a trait à la biomasse cultivée, le soutien devrait être axé sur le financement temporaire pour les périodes entre la recherche et la pleine production commerciale ainsi que sur des études sur la compétitivité du marché et les occasions de collaboration.

Jour 2, après-midi

Les présentations suivantes ont été effectuées par les spécialistes ou les représentants de groupes clés et ont fourni l'occasion pour toutes les parties concernées de fournir leurs points de vue sur l'APA et ses liens avec leurs travaux, leurs valeurs et les objectifs institutionnels.

Panel d'experts n° 1 : Présentation de deux projets traitant des RGF; Technologies génétiques forestières afin de traiter les enjeux liés aux pathogènes; Avantages des politiques en matière d'APA pour les RGF en appui à la recherche universitaire

Bon nombre de secteurs de recherche forestière – y compris les secteurs de l'horticulture, des médicaments, nutraceutiques, produits chimiques et des aliments (p. ex. les champignons, les baies, les herbes) – manipulent fréquemment les RGF dans le cadre de leurs procédures expérimentales. Pourquoi les RGF sont-elles importantes pour votre recherche? Quelles règles doivent suivre les chercheurs avant d'accéder aux RG? Y a-t-il des exigences en matière de partage des avantages qui sont incluses dans les procédures des instituts de recherche? Existe-t-il des lignes directrices visant la récolte et l'utilisation des RGF dans votre industrie, et respectent-elles les objectifs et les principes clés de l'APA?

Glenn Kendall, du Secrétariat canadien de la biotechnologie, a animé la première discussion du panel d'experts formé de scientifiques menant des recherches à l'aide de RGF.

Mme Judy Loo, Ph.D. du Service canadien des forêts, a présenté deux exemples de projets provenant de ses recherches avec les RGF. Le premier projet vise la compréhension et l'amélioration génétique afin d'améliorer la résistance aux espèces exotiques envahissantes, particulièrement la cochenille du hêtre laineux. La recherche est axée sur le maintien de la diversité génétique dans les populations sauvages, l'essai aux fins de résistance durable, la détermination des mécanismes de résistance et les modes de transmission, ainsi que la cueillette sur le plus grand nombre possible d'exemplaires exempts de maladies afin de maintenir la diversité génétique dans les populations en sélection. Le deuxième projet a trait à une recherche collaborative concernant une espèce de pin en voie d'extinction au Mexique qui présente une valeur potentielle pour ses pignons, sa résistance aux sécheresses, ses formes esthétiques et son potentiel en termes de plantations en milieux urbains. Mme Loo a conclut sa présentation en

nous faisant part de ses réflexions concernant l'APA. Dans le cadre de son travail, elle obtient des RG à des fins scientifiques mais admet qu'un produit utile pourrait en découler. Les RG sont souvent obtenues sur des terres privées; toutefois, son équipe reçoit toujours une permission à l'avance du propriétaire des terres. Son groupe a aussi eu recours aux connaissances locales afin de trouver des sources de matériel. Selon elle, les avantages pourraient comprendre des renseignements d'accès public ou du matériel accessible pour le bien public. Au sein de l'institution à laquelle Mme Loo est affiliée, il n'existe aucune politique en place relativement au partage des avantages qui découlent de la recherche. La question qui reste à élucider est de savoir de quelle façon les avantages devraient être partagés si l'un ou l'autre des projets démontre des valeurs tangibles.

M. Chris Lucarotti, Ph.D. du Service canadien des forêts, a axé ses travaux sur les virus spécifiques aux insectes ainsi que leurs rôles dans l'élimination des insectes forestiers nuisibles. Ses travaux dans ce secteur ont mené au développement, à l'enregistrement et à la commercialisation d'un produit de contrôle biologique nommé Abietiv™, qui est utilisé contre le diprion du sapin. M. Lucarotti a aussi discuté de la possibilité pour le Nouveau-Brunswick de devenir un leader mondial en matière de génétique forestière et de pratiques en gestion des ressources forestières en s'appuyant sur les installations et la technologie actuelles. De concert avec cette opportunité, il a souligné la nécessité d'élaborer des mécanismes d'éducation et de sensibilisation pour les groupes autochtones.

M. Jean Bousquet, Ph.D. dirigeant de la chaire de recherche du Canada en génomique forestière et environnementale, a discuté des avantages d'une politique en matière d'APA pour les RGF en appui aux travaux en cours à l'Université Laval. Il a examiné deux projets d'envergure : 1) L'Atlas phylogéographique des conifères canadiens, entrepris en collaboration avec le Service canadien des forêts et qui est axé sur la structure génétique des conifères canadiens; et 2) ARBOREA, présentement en cours avec le concours du Service canadien des forêts et d'autres organisations et est axé sur la génomique des conifères afin d'élaborer des applications en matière de reproduction cellulaire. La nécessité de partager l'information avec le milieu de la recherche et les parties concernées a été notée, ainsi que la nécessité pour les chercheurs de l'université d'obtenir des RGF afin d'appuyer adéquatement les recherches en cours. Le partage des avantages s'effectue en conformité avec les politiques des organismes subventionnaires (p. ex. le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Service canadien des forêts, le Secrétariat canadien de la biotechnologie, Génome Canada, Génome Québec) qui financent ces projets.

Période de questions : voir Q et R, 7

Panel d'experts n° 2 : Approche d'aménagement forestier fondée sur les traités telle que définie dans le Traité n° 8; APA et Premières nations : besoins essentiels de renforcement des capacités; Le rôle des collectivités par rapport aux politiques sur l'APA au Canada; Premières nations : nécessité de participer aux discussions sur la politique au Canada; Exemples de pratiques à ne pas suivre afin d'assurer l'accès aux connaissances traditionnelles

Une politique sur l'APA aurait des incidences sur le mode de vie des autochtones puisque près de 80 p. 100 des collectivités autochtones se situent dans des régions forestières. Les collectivités rurales et autochtones sont de plus en plus conscientes du fait que leurs connaissances traditionnelles sont utilisées dans la recherche moderne sur les RGF. Ils désirent reprendre le contrôle de ces connaissances et les partager conformément à leurs valeurs et

traditions. Comment faire pour garder les collectivités autochtones engagées dans le processus décisionnel lié à l'accès des connaissances traditionnelles et au partage des avantages. Qu'est-ce qui existe et qu'est-ce qui serait nécessaire en matière de renforcement des capacités qui contribuerait à accroître le niveau de participation des collectivités dans l'aménagement forestier? Quel serait le rôle d'une politique sur l'APA par rapport aux connaissances traditionnelles liées à la forêt? Quels sont les rôles des groupes autochtones, des chercheurs et des gouvernements en ce qui concerne l'accès aux connaissances traditionnelles et pour assurer le partage juste des avantages découlant de la commercialisation de produits fondés sur les connaissances traditionnelles?

Harry Bombay, de l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA), a dirigé un groupe d'experts dédié à écouter les commentaires liés à l'APA provenant des représentants de groupes et de collectivités autochtones, des parties concernées (y compris les collectivités locales et les intervenants des milieux universitaires) et des personnes qui travaillent sur des projets spéciaux avec les parties concernées en milieu forestier. Il était d'avis que les traités sont des ententes d'APA mais que leur nature institutionnelle ne permet pas la participation adéquate des peuples autochtones. M. Bombay à également souligné l'importance d'avoir en place un processus qui encourage de vastes discussions avec les peuples autochtones et le besoin de changer les structures existantes afin de pouvoir mieux traiter ces derniers en tant que partenaires.

Jim Webb, conseiller principal en politiques de la Nation crie de Little Red River, a défini l'approche fondée sur le traité de la Nation sur la planification durable de l'aménagement paysager à l'intérieur d'un mode de tenure forestière provinciale de 10 000 km^2. Il a expliqué la façon dont la Nation a élaboré un cadre de gestion durable fondé sur la recherche entamée avec le Réseau de gestion durable des forêts (RGDF)[1]. Les principales caractéristiques du cadre de gestion comprennent : 1) l'adoption des valeurs culturelles et économiques de la Nation crie de Little Red River afin de définir ce qu'est la durabilité et la façon dont elle est liée au maintien de l'identité culturelle de la communauté et au rétablissement de l'autonomie économique; 2) l'engagement proactif de la Nation avec les sociétés tierces-parties et les gouvernements en vue de garantir la tenure forestière afin de soutenir leur existence en tant que peuple vivant au sein d'une forêt boréale gérée de façon durable; et 3) l'engagement avec le Réseau de gestion durable des forêts afin d'élaborer et d'utiliser les résultats de la recherche communautaire en vue de contribuer à l'approche de planification coopérative de la Nation en ce qui concerne la gestion de la durabilité écologique, culturelle et économique. M. Webb a noté que le Traité n° 8 (1899) accordait un « lot important » d'intérêts particuliers en terres et ressources aux Premières nations. Il a expliqué que les négociations liées à la mise en œuvre du traité étaient axées sur l'utilisation des «camps de pêche, de chasse et de piégeage» (1927) historiquement retenus afin de servir de fondement aux négociations sur le besoin de réallocation équitable et utilisation des ressources naturelles par les membres des Premières nations afin de contribuer à leur survie culturelle et économique. Il a ajouté que les négociations de mise en œuvre du traité entre les Premières nations de l'Alberta selon le Traité no. 8, la province de l'Alberta et le Canada, qui reflètent les valeurs économiques et culturelles de ces Premières nations et le lien entre «l'intégrité écologique des forêts» et leur capacité de maintenir leur culture et leur identité en tant que nation au sein de la forêt boréale. M. Webb a soutenu que les bioprospecteurs intéressés à exploiter les RG de ces terres devraient être prêts à conclure une entente sur les

[1] Le Réseau de gestion durable des forêts est un centre national d'excellence pour la recherche sur la gestion durable des forêts financé par les subventions de recherches et les contributions des membres du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ainsi que du Conseil de recherches en sciences humaines. La Nation crie de Little Red River est un partenaire conseiller du Réseau de gestion durable des forêts.

répercussions et les avantages avec la Nation crie de Little Red River qui tient compte des principes suivants liées à l'adaptation économique et culturelle :

- Les activités d'exploitation ne doivent pas mettre en péril ou réduire l'intégrité écologique des terres retenues.
- Les répercussions ne doivent pas contrevenir, sans motif valable, à la capacité des membres de la Nation crie de Little Red River d'utiliser les terres retenues afin de conserver leur identité et leur culture.
- Les membres de la Nation crie de Little Red River recevront des avantages économiques équitables de l'exploitation commerciale des RGF à l'intérieur des terres réservées.
- Les promoteurs de projets de biosprospection doivent travailler avec la Nation crie de Little Red River en vue de rétablir l'autonomie économique de la collectivité et d'identifier et de développer des moyens mutuellement avantageux de satisfaire aux besoins des deux parties.

Doug Bélanger, coordonnateur des services environnementaux de la Batchewana First Nation, a expliqué que les Premières nations n'étaient pas en mesure d'établir des structures afin d'aborder les nouveaux enjeux. Il faut prendre en considération, dans le cadre de l'APA, l'Article 8(j) de la CDB. Selon M. Bélanger, les liens entre l'APA et l'Article 8(j) offrent une bonne occasion de traiter l'intégrité de la biodiversité. Il faut discuter d'avantage avec les membres des Premières nations des questions touchant les connaissances traditionnelles. Il a expliqué que quelques-unes des Premières nations ne sont pas nécessairement à l'aise avec l'idée de partager leurs connaissances, et il a ensuite donné l'exemple d'une Première nation en Ontario qui était offensée par la vente commerciale de médicaments fondés sur les connaissances traditionnelles liées à la forêt. M. Bélanger a souligné que les membres des Premières nations ont des droits sur les médicaments provenant de la forêt et la façon dont ces droits doivent être pris en compte au cours de l'élaboration d'une politique de l'APA sur les RGF.

Keith Williams, enseignant à la faculté des mathématiques et des sciences au North Island College, a partagé quelques connaissances sur l'APA et les liens qui existent entre l'APA et le développement des collectivités rurales et autochtones. Il a entamé son discours en expliquant que «les collectivités tireront des avantages sociaux et économiques des stratégies qui les habilitent à titre de partenaires avec le gouvernement et les industries à la recherche et au développement des RG végétales». Selon lui, «le partage des avantages de façon appropriée pourrait offrir une approche juste et équitable au développement économique lorsqu'il s'agit des RGF et plus précisément dans le cas où la collectivité présente un historique d'utilisation et une connaissance approfondie d'une ressource particulière». Il a souligné certains enjeux auxquels font face les collectivités rurales et autochtones. Le changement démographique représente un grand défi étant donné qu'un grand nombre de jeunes déménagent en milieu urbain ou semi-urbain afin de trouver un emploi ou poursuivre leur éducation. Cela a un certain nombre de conséquences sur les collectivités rurales, y compris le manque de main d'œuvre qualifiée, l'absence de représentation des jeunes dans des postes de direction, et le manque d'inscriptions nécessaires pour garder les écoles ouvertes. Plusieurs collectivités manquent aussi de services de transport et de traitement appropriés nécessaires pour soutenir le développement des entreprises locales. Plus on transforme les ressources naturelles à l'échelle locale, mieux c'est. Dans l'ensemble, le petit nombre de personnes et le manque d'infrastructures des petites communautés nuisent à leur capacité de production. Selon M. Williams, on peut s'attaquer à

certains problèmes en élaborant une politique sur l'APA qui nécessite que l'industrie et le gouvernement évaluent les besoins d'une communauté quelconque et y donnent suite, afin de fonder des partenariats ou de collaborer au développement d'une ressource phytogénétique. L'emploi durable (p. ex. l'élaboration de stratégies d'entrepreneurship afin de créer des industries connexes telles que celles qui se rapportent à la récolte, la transformation, l'emballage et le transport d'une ressource quelconque) et le soutien à l'éducation par le biais de programmes d'élaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire locaux (particulièrement dans les secteurs qui ont le potentiel d'attirer des étudiants de partout au Canada et de l'étranger) peuvent contribuer à la stratégie de développement communautaire durable fondée sur l'APA. M. Williams a conclu son exposé en expliquant qu'une stratégie efficace sur l'APA doit être fondée sur des principes qui favorisent le développement communautaire durable.

Nadine Roach, coordonatrice en foresterie pour la Union of Ontario Indians, a aussi mentionné le manque de capacité des Premières nations d'élaborer des mécanismes appropriés et de participer de façon efficace aux discussions portant sur les politiques relatives à certains enjeux liés aux ressources naturelles telles que les RG et les connaissances traditionnelles. Selon elle, il faut être plus reconnaissant des valeurs et des aspects culturels relatifs aux connaissances traditionnelles et aux terres. Les RGF et les connaissances traditionnelles sont un fait de la vie quotidienne pour les Premières nations. Compte tenu de l'ancienneté des connaissances traditionnelles et de ses contributions à la survie des communautés aux échelles sociale, culturelle et environnementale, il est difficile d'en établir une valeur monétaire. Mme Roach a aussi souligné la difficulté de définir les paramètres appropriés pour la protection des connaissances traditionnelles et le partage des avantages. Elle a conclu en réaffirmant la nécessité d'inclure les Premières nations, dès le début du processus d'élaboration des politiques, afin que les problèmes liés aux terres et aux connaissances autochtones soient résolus d'une manière conforme aux valeurs et de systèmes gestion des Premières nations.

Marc Stevenson, Ph.D., Réseau de gestion durable des forêts, a parlé des pratiques exemplaires pour accéder aux connaissances traditionnelles en discutant des facteurs qu'ont en commun les pires pratiques. Il a divisé sa présentation en trois parties. La première partie introduisait un certain nombre de facteurs communs liés à l'accès aux connaissances traditionnelles ; les problèmes liés à la recherche, les questions, les programmes, les unités d'analyse, les concepts, les conditions et le langage du discours sont définis par les non autochtones : 1) il y a absence générale de consultation au sujet de qui accède les connaissances traditionnelles et de quelle façon on s'y prend, ce qui donne lieu à une perte de capital social (p. ex. tension accrue à l'intérieur et confusion relative au contrôle sur les DPI et la compensation monétaire); 2) les aînés autochtones et les autres détenteurs du savoir traditionnel sont interviewés en utilisant des techniques occidentales et ce langage ne convient pas aux autochtones (c.-à-d. qu'elles ne tiennent pas compte de la richesse, de la complexité et du contexte narratif autochtone); 3) les interprètes locaux ont l'habitude de traduire les concepts et les connaissances complexes dans les deux langues; 4) les entrevues sont souvent enregistrées sur cassette audio ou vidéo et ensuite transcrites, au complet ou en partie, en format texte ou sur des cartes; 5) les renseignements particuliers factuels ou géographiques sont importants afin de contribuer aux données scientifiques déjà en place. La deuxième partie de la présentation définissait les conséquences liées à ces pratiques : 1) une perte progressive d'information, de connaissance et de contexte à chaque étape; 2) une séparation progressive de la part des détenteurs du savoir en ce qui concerne les connaissances qu'ils ont établies et antérieurement contrôlées; 3) l'inculcation des croyances des peuples autochtones à propos de la rationalité et

de l'objectivité de la science occidentale et la conviction que les connaissances autochtones sont inférieures ou ont peu de valeur dans le monde moderne et doivent être réformées de façon importante (i.e. perte de capital culturel); 4) le non-respect des valeurs traditionnelles, des connaissances et des pratiques de gestion qui sont essentielles au maintien de la diversité culturelle et biologique ainsi qu'à l'exercice des droits des peuples autochtones. La troisième partie de la présentation de M. Stevenson met l'accent sur les solutions, c'est-à-dire ce que nous pouvons faire afin d'éviter de telles pratiques de même que les mécanismes que nous pouvons créer afin de pouvoir accéder et aux connaissances traditionnelles et les utiliser. Les solutions proposées comprennent les suivantes : 1) l'élaboration d'un processus de négociation équitable (tout doit être négocié, y compris la langue de négociation, afin d'éviter les problèmes et d'instituer la possibilité pour les peuples autochtones de gérer la biodiversité); 2) mettre en poste des professionnels qui ont les connaissances nécessaires pour comprendre de quelle façon les institutions actuelles, les pratiques courantes et les décisions prises privilégient l'État et défavorisent les peuples autochtones; 3) développer une appréciation pour les approches autochtones de création et de rétention de la biodiversité, y compris la reconnaissance des pratiques de gestion autochtones. M. Stevenson a terminé sa présentation en mettant l'accent sur la nécessité de créer des institutions novatrices pour l'APA qui assureront une négociation efficace et une mise en œuvre équitable des accords sur l'APA parmi les parties concernées. Les autochtones de même que les non autochtones sont responsable de la refonte des institutions.

Panel d'experts n° 3 : Partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour les projets de RGF : exemple de succès relatifs à l'APA et au DPI; Assurer l'accès au RGF afin de garantir la compétitivité concurrentielle de l'industrie

En 2004, la contribution totale des produits forestiers au produit intérieur brut était de 35,9 milliards de dollars. Dans le cas des industries du bois d'œuvre et des PFNL, comment l'utilisation des RG contribue-t-elle à la compétitivité de ces industries? Dans quelle mesure l'APA s'appliquerait-il à votre secteur d'activité? Existe-t-il des mécanismes actuels qui permettent de réglementer l'utilisation des RG et des connaissances traditionnelles, et le partage des avantages dans votre secteur d'activité? Comment l'APA et le processus d'autorisation pourraient-ils se supporter mutuellement? Quels sont les occasions et les défis auxquels l'industrie doit faire face en ce qui concerne l'APA? Croyez-vous que l'APA est compatible avec votre stratégie de responsabilité organisationnelle sociale?

Greg Adams, J. D. Irving Ltée, a commencé sa présentation en expliquant le rôle de sa compagnie dans les programmes de régénération forestière et d'amélioration des espèces d'arbres. Plusieurs de ces programmes sont de nature coopérative et résultent de partenariats entre l'industrie, les provinces et les universités. Pendant sa présentation, M. Adams a décrit les recherches qui comprennent l'utilisation des RGF et qui contribuent à la compétitivité de sa compagnie. Il a décrit quelques mesures qui sont en place afin de réglementer l'accès aux RG, en expliquant qu'il existe une variété de mesures à différents niveaux et que ces mesures changent selon le type de matériel auquel on accède (p. ex. les graines *versus* le matériel pour l'amélioration). Il a aussi mentionné que les protocoles d'accès sont négociés individuellement. Sa compagnie utilise un système de contrôle à l'interne et les meilleurs pratiques afin de réglementer l'accès et l'utilisation des RGF. Selon lui, l'utilité de l'APA en tant qu'outil qui permet à sa compagnie d'atteindre des objectifs environnementaux et sociaux dépend de la nature des mesures en place. Il explique que le système coopératif régional actuel est fonctionnel, mais il reconnaît qu'il peut y avoir des circonstances dans lesquelles le cadre de l'APA pourrait jouer un rôle. M. Adams conclut en expliquant la façon dont les facteurs

environnementaux, tels que les changements climatiques, pourraient nécessiter une remise en question des connaissances au sujet de la variation adaptative et de l'utilisation des RGF.

Eric Smith, Chatham Biotec Ltd., a lui aussi fourni un aperçu de l'emploi des RGF par sa compagnie. Selon M. Smith, il existe environ 100 différentes plantes médicinales actuellement utilisées à des fins de recherche dans le but de développer des médicaments à bas prix. Ces plantes sont disponibles au Canada et à l'étranger. M. Smith signale que la protection des droits d'accès aux RGF est une façon de garantir la capacité, à long terme, des compagnies de rester compétitives dans le marché. Les RGF sont essentielles afin d'augmenter la production tout en diminuant les coûts de production et de récolte. Il a expliqué que la production de Taxus (un médicament pour traiter le cancer) utilise huit différentes espèces d'if et a permis la création d'espèces ayant un nombre élevé de taxanes. Par exemple, un projet commun avec le Service canadien des forêts a contribué à la création d'espèces ayant une quantité élevée de taxanes ce qui a contribué à la compétitivité concurrentielle de la compagnie. Il a souligné de nouveau l'importance des DPI pour ce qui est des résultats de la recherche. En examinant l'interface entre les activités de recherche de Chatham Biotec et les objectifs et composantes de l'APA, M. Smith a consulté une variété de lignes directrices, y compris les lignes directrices sur la récolte élaborées par la Canadian Yew Association et les Smart Wood Guidelines, pour une récolte durable des ressources. Il a aussi insisté sur le rôle des entreprises conjointes et des partenariats, qui sont les principaux mécanismes que sa compagnie utilise, afin d'assurer le partage des avantages avec les fournisseurs des ressources.

Annexe B : Questions et réponses

Q1 : En ce qui concerne le consentement préalable donné en connaissance de cause et le partage de connaissances traditionnelles, avez-vous considéré la possibilité que les peuples autochtones du Canada ne veuillent pas partager ou fournir leurs connaissances? Comment cela peut-il être respecté? Comment peut-on établir un niveau de confiance entre les fournisseurs de connaissances et les utilisateurs?

R1 : C'est une réalité qui doit être considérée. Le système de l'APA devra traiter tous les scénarios. Premièrement, tous les groupes (fournisseurs de connaissances et utilisateurs) doivent être informés de leurs droits et responsabilités respectifs lorsqu'ils accèdent aux connaissances traditionnelles associées avec les RG. Au Yukon, par exemple, certains mécanismes sont en place afin d'assurer l'établissement de paramètres liés aux connaissances traditionnelles. Il est important d'assurer la transparence, l'équité et la confiance en ce système.

Q2 : Une partie peut-elle dire à une autre partie comment gérer ses ressources? Une partie peut-elle décider de partager ses RG avec une partie plutôt qu'une autre, sur une base discriminatoire des différentes pratiques de gestion?

R2 : Non, dans le contexte d'un régime international sur l'APA, il s'agit d'un accord international suivant le principe de réciprocité. L'intégration d'une clause de traitement national assurerait la réciprocité et garantirait un traitement équitable à toutes les parties concernées.

Q3 : Au Canada, les peuples autochtones ont des droits et des intérêts ayant une influence sur les questions liées à l'APA. Pourquoi n'y avait-il aucune allusion aux lois sous la responsabilité du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada pendant la javascript:onClick=SrcWindow(%22SRCL78412401,CTB-581991,SRCL78412402%22,%22Affaires+indiennes+et+du+Nord+Canada%22,%22f2%22,%22SOURCES%22) présentation?

R3 : La présentation était axée sur les lois liées aux ressources naturelles et sous la responsabilité du ministre de l'Environnement et du ministre des Ressources naturelles. Même si les questions autochtones sont une très importante partie de ce débat, le but de la présentation était de fournir un aperçu sur les lois fédérales liées à l'utilisation et la gestion des ressources.

Q4 : En écoutant le résumé du procès du parc national Yellowstone, il est évident qu'il n'y avait aucun partage d'avantages en ce qui concerne les connaissances traditionnelles. Dans ce genre de contexte, ne faut-il pas assurer les droits et intérêts des autochtones?

R4 : Au meilleur de nos connaissances, il n'y avait aucun partage de connaissances traditionnelles entre les groupes autochtones et les scientifiques qui ont utilisé le matériel génétique découvert au parc national Yellowstone. Oui, il est essentiel de protéger les droits et les intérêts des autochtones. Les fournisseurs de connaissances doivent tirer des avantages pour avoir partagé leurs connaissances mais cependant, il faut se rappeler que ce ne sont pas toutes les RG qui sont associées à des connaissances traditionnelles. C'est la raison pour laquelle le débat international aborde le sujet du partage des avantages pour les connaissances traditionnelles qui sont associées aux RG.

Q5 : La *Loi sur les forêts* du Québec réglementera-t-elle l'exploitation de l'if canadien sur les propriétés privées, imposant de ce fait des restrictions sur la propriété?

R5 : La loi vise les activités d'exploitation qui se déroulent uniquement sur les terres publiques. Il ne semble pas avoir de loi qui vise les activités d'exploitation sur les terres privées au Québec. Cependant, si le ministère accorde des subventions aux entreprises forestières afin qu'elles puissent récolter sur des terres privées, il y a de fortes chances que des pratiques d'exploitation durable fassent partie des conditions de l'accord. Veuillez faire parvenir toutes les questions liées à l'if canadien à Gil Lambany, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Forêt Québec).

Q6 : Comment est-il possible de décider si un dispositif est meilleur qu'un autre en ce qui a trait à la certification d'une zone forestière? Quelles sont les raisons pour lesquelles un dispositif de certification forestière aborderait les besoins particuliers mieux qu'un autre?

R6 : **(Commentaires des participants)**
R6.1 La discrimination entre les différents dispositifs dépend des buts que l'on désire atteindre et du degré auquel l'on considère la gestion durable forestière à être inclusive ou orientée de façon à englober divers éléments et valeurs. Par exemple, le système de l'Association canadienne de normalisation (CSA) n'offre pas de normes de certification liées aux droits autochtones et au droit international. Cependant, le système du Forest Stewardship Council aborde les questions liées aux peuples autochtones, y compris les questions liées aux connaissances traditionnelles. De plus, selon les participants, le système du Forest Stewardship Council maintient un niveau plus élevé de compatibilité avec les dispositions de la CDB. Les systèmes de certification ne traitent pas des enjeux liés à l'accès, et le partage des avantages avec les collectivités autochtones ne peut se produire que si les enjeux relatifs aux autochtones en font partie. Si les systèmes de certification ne sont pas bien conçus, cela pourrait limiter l'accès aux RGF et diminuer les bénéfices provenant des RGF.

R6.2 La certification s'applique à toutes les RGF et englobe tous les aspects de la forêt (p. ex. la biodiversité et les utilisations multiples). Les herbes peuvent être certifiées en fonction des systèmes existants.

R6.3 Un modèle actuel, par exemple la forêt modèle de l'Université Laval, comprend des critères axés sur le maintien de la biodiversité au niveau du gène ainsi qu'au niveau de l'arbre en évaluant, par exemple, les répercussions des organismes génétiquement modifiés sur la préservation de la forêt.

R6.4 Le concept d'une «chaîne de traçabilité» s'applique du sac jusqu'au numéro d'identification dans le système de suivi. Le système est géré par des compagnies, y compris l'industrie pharmaceutique, qui exigent tous les renseignements relatifs aux produits forestiers utilisés au cours de la chaine de production. Même si toutes les règles d'homologation sont suivies, un certificat pratique ne sera pas obtenu si le groupe qui met en place les critères et les lignes directrices de certification ne tient pas compte de tous les éléments (p. ex. social, environnemental, juridique et culturel) qui sont essentiels afin d'assurer une gestion forestière durable. Dans la plupart des systèmes de certification, l'assise territoriale et les produits sont tous deux assujettis à l'obtention d'une certification.

Q7 : **(Commentaires des participants)** Plusieurs présentations ont souligné que les résultats de la recherche contribuent de façon claire au bien collectif et que les découvertes faites à partir de la recherche sont une forme d'avantage qui est partagé avec le public. Cela est vrai, mais il existe plusieurs niveaux de bien collectif. Bien que, dans certains cas, la recherche puisse être considérée comme étant un bien public, il faut aussi considérer une méthode de compensation pour le bien collectif direct aux communautés clés.